

JUZIERS *mag*

N° 13 - JANVIER 2024



TAXE D'ORDURES
MÉNAGÈRES
P4

YVELINES
ECOUTE ASSISTANCE
P15

DES MODULAIRES AU
RESTAURANT SCOLAIRE
P18

Ville de 
JUZIERS

Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
78820 Juziers
Tél : 01 34 75 28 00
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr
 Ville de Juziers

Horaires

L,M,M,V : 8h30 - 12h et 14h - 17h30
Jeudi : 8h30 - 12h
Samedi : 9h - 12h

Ketty VARIN

Maire
ketty.varin@juziers.org

Gaëtan MALONDA

1^{er} adjoint
Transport - Sécurité - Travaux de voiries
gaetan.malonda@juziers.org

Sylvie SAINT-LÉGER DE ZUTTER

Services à la personne - Solidarité
sylvie.saint-leger@juziers.org

Thierry HACK

Finances - Développement économique
thierry.hack@juziers.org

Hélène LE GRUMELEC - JANNOT

Culture - Vie associative
Communication
helene.jannot@juziers.org

Bertrand QUILLERÉ

Urbanisme - Travaux
bertrand.quillere@juziers.org

Pascal DREUX

Environnement - Patrimoine
Cadre de vie
pascal.dreux@juziers.org

Alexandra PLOUZENNEC

Vie scolaire - Jeunesse
alexandra.plouzenec@juziers.org

**Permanences du Maire et des adjoints
samedi matin sur rendez-vous.**

Permanence GPS&O

Cédric GUILLAUME

Dernier samedi du mois
De 9h à 11h

Directrice de la publication : Ketty Varin
Rédactrice en chef : Hélène Le Grumelec - Jannot
Conception graphique, rédaction et mise en page :
Mairie de Juziers, service communication
Crédit photos : service communication

Imprimé par SIFFIB - 01 34 18 84 22
Tirage 2000 ex. Imprimé sur papier certifié PEFC 100%.
Dépôt légal à parution.

Edito du Maire	3
Communauté urbaine	4
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Bio déchets Que faire de vos anciennes radiographies?	
Informations municipales	6
Démarchage commercial téléphonique Reconnaissance d'Etat de catastrophe naturelle 2022 Conseils municipaux Les engins de déplacement personnel motorisés Le site internet de la ville Boite aux lettres des administrés Stérilisation des chats France Renov'2023 Résultats des élections sénatoriales	
Cadre de vie	10
Une vitesse réduite en ville Un petit geste anodin... Entrée de ville, valorisation des abords de l'église Saint-Michel Au jardin, une année productive	
Aménagement du territoire	12
3 ans de travail, enfin les premiers résultats Permis de construire 98 avenue de Paris	
Solidarité	15
Voyage des seniors 2024 Formations informatiques Yvelines écoute assistance	
Développement économique - Finances	16
CMA services Boucherie Loïc et Clem Cabinet couple et famille Taxe foncière ce qui change en 2024	
Enfance - Jeunesse	18
Des modulaires au restaurant scolaire CME Bienvenue aux nouveaux élus Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur	
Portrait	21
Gilles Pineau ancien chasseur alpin	
Patrimoine	22
Mémoire en images : l'avenue de Paris	
Vie associative	25
Marie-José Gunti, 6 ^e Dan de Judo 50 ans du football club de Juziers	
Arrêt sur images	27
Tribune libre	33
Agenda	34



Chères Juziéroises, chers Juziérois,

En cette fin d'année 2023, je souhaite tout d'abord vous présenter mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2024. Que cette nouvelle année puisse-t-elle être meilleure que les dernières années que nous avons connues, puisse-t-elle également vous garantir la santé et la sécurité matérielle et affective à laquelle nous aspirons tous.

Comme vous le savez le dernier trimestre 2023 a été marqué par la réhausse du plan Vigipirate au niveau "Urgence attentat". Pour rappel le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français contre le terrorisme. Il associe toutes les parties prenantes, l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés, les associations ainsi que les citoyens, à une attitude de vigilance, de prévention et de protection. Je tenais dans cet édito à vous remercier de votre implication et tout particulièrement les associations qui ont dû s'adapter aux contraintes qui s'imposent à nous. Je sais les difficultés qu'elles ont pu rencontrer pour maintenir à la fois leurs activités tout en respectant un cadre assez stricte mais permettant d'assurer la sécurité de tout un chacun. En tant que juziérois j'en appelle également à votre bon sens et à votre vigilance. Aussi si vous êtes témoin d'un événement suspect, ou si vous détenez une information importante pour les autorités, adressez-vous directement aux services de police en composant le 17 ou le 112.

Dans un tout autre registre, un peu plus léger cette fois je voulais profiter de cet édito pour évoquer l'avancement de plusieurs dossiers. Consciente que les gros projets sont longs à aboutir, dès le début de mon élection en collaboration avec B. Quilleré et, depuis cet été, avec G. Malonda et M. Chalmandrier et les services de GPS&O, nous avons travaillé en simultané sur différents gros projets structurants. Plusieurs de ces projets sont attendus par nombre d'entre vous depuis maintes années. Je me réjouis de constater que la fin de l'année 2023 est marquée par la réalisation de certains d'entre eux : rénovation de l'éclairage public, création d'un réseau d'assainissement de la rue du Bel air et réfection complète de la chaussée, extension du réseau d'eau potable route de la Chartre et rénovation de la couche de roulement, requalification du chemin Paul Héros (dossier vieux de plus de 30 ans). Le chemin est long et difficile mais le résultat en vaut la peine. Vous retrouverez une présentation en image de ces projets à la page 12.

Belle et heureuse année 2024.

Ketty Varin
Maire

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

TEOM

Conformément aux exigences réglementaires qui imposent une harmonisation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à l'échelle de la communauté urbaine, un nouveau taux de TEOM s'appliquera dès 2024 pour tous les propriétaires.

TEOM : la taxe qui finance la collecte et le traitement des déchets

Pour financer la collecte des déchets ménagers, chaque foyer doit s'acquitter annuellement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Tous les propriétaires d'un logement sont concernés, qu'il s'agisse de leur résidence principale, secondaire ou d'un bien qu'ils proposent à la location. Les locataires - quant à eux - peuvent voir cette taxe se répercuter sur les charges locatives transmises par leur propriétaire.

C'est la principale source de financement pour la collecte et le traitement des déchets. Cela inclut les services suivants :

- les équipements de collecte (bacs ou points d'apport volontaire)
- le transport vers les sites de traitement
- le traitement (incinération, enfouissement ou recyclage)
- le fonctionnement des déchèteries
- les dispositifs de compostage
- la sensibilisation et la communication (animations et actions sur la prévention des déchets, sur les consignes de tri).

Actuellement, sur le territoire de GPS&O, 30 taux de TEOM coexistent avec un niveau souvent en inadéquation avec le service rendu à l'habitant. L'harmonisation de cette taxe imposée par la loi "NOTRe" (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est l'occasion pour la communauté urbaine, en charge de la gestion des déchets des ménages, de mettre en place un nouveau système fondé sur une équité de traitement entre communes, en ajustant le taux de TEOM au niveau de service.

Pour cela, la communauté urbaine GPS&O a confié il y a plus d'un an à un groupe de travail composé d'élus des différents groupes politiques et des différents territoires la charge de réfléchir à l'évolution des services et des taux associés.

Les propositions ont été soumises à la validation des maires et ont permis de laisser le choix à chaque commune entre 4 niveaux de service associés à des taux correspondants sur la base d'une offre socle et de prestations optionnelles. Ce choix a fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire le 12 octobre 2023.

Un nouveau taux pour une offre de service adaptée aux besoins de la commune

Le taux actuel de TEOM pour notre commune est de 5.79% (taux indiqué au dos de votre taxe foncière).

Pour bénéficier de la même offre de service que celle existante aujourd'hui, le futur taux de TEOM a été recalculé à 7.46%, soit 1.67% de plus qu'actuellement. Pour obtenir un meilleur service (service actuel

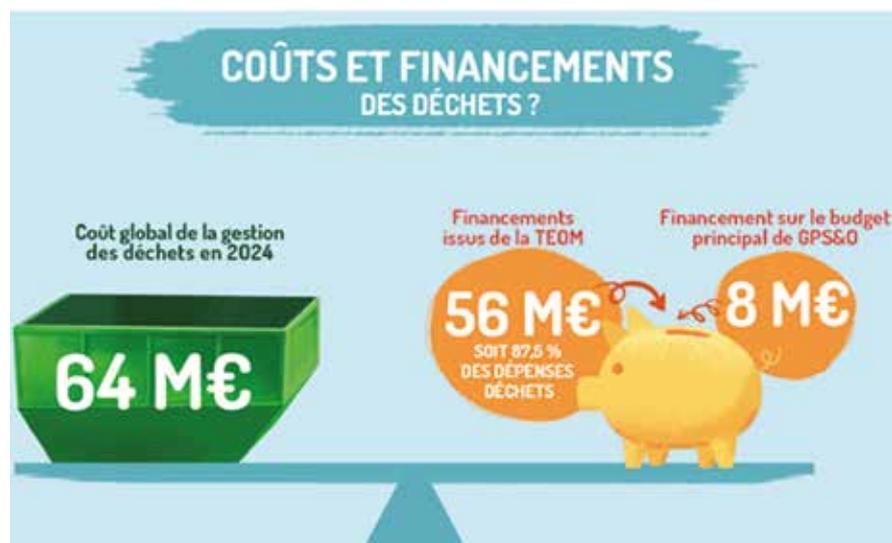
+ collecte des déchets verts en porte à porte) le taux recalculé s'élève à 7.95% soit une faible différence par rapport au 7.46%. Ainsi la commune a décidé de retenir l'option "collecte des déchets verts en porte à porte". Le taux de TEOM passera donc de 5.79% à 7.95%, pour un meilleur service.

Aussi, à compter de fin 2023, la distribution des contenants de déchets verts a commencé auprès des administrés pour un début de collecte effectif à compter du 1^{er} octobre 2024.

Nous prenons ainsi, en compte les difficultés, de certains d'entre vous, pour vous rendre à la déchèterie de Gargenville pour les végétaux. Cela permettra peut-être d'éradiquer les dépôts sauvages dans les bois...

Les déchets : une compétence qui coûte de plus en plus cher

Augmentation continue de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) relative à la gestion des déchets (enfouissement et incinération), hausse des prix de l'énergie et des matières premières,



des prestations de services (collecte et traitement) ... la compétence déchets doit de plus en plus faire face à des dépenses liées à un contexte national contraint.

La maîtrise des coûts est par conséquent un chantier plus que jamais prioritaire pour la communauté urbaine.

Pour rééquilibrer un budget déjà déficitaire, plusieurs leviers sont pointés par GPS&O en plus de la revalorisation de la TEOM :

- accélérer la politique de réduction des déchets avec un objectif de - 20% des ordures ménagères résiduelles d'ici 2030 ;
- confier à un seul prestataire l'ensemble des modes de traitement des déchets ;

- harmoniser la gestion des déchets non-ménagers (professionnels, administrations...).

Avec les nouveaux taux, la recette issue de la TEOM augmentera de 9,2 M€ en 2024, ce qui ne compensera qu'en partie l'augmentation des coûts structurels. La communauté urbaine a souhaité alléger la pression fiscale sur les ménages en maintenant 8 M€ de déficit résiduel qui continuera d'être financé par le budget principal de GPS&O.

Tout savoir sur la TEOM, l'actualité des déchets... sur gpseo.fr

BIO DÉCHETS A L'HEURE DU TRI

Dès le 1^{er} janvier 2024, le tri des bio-déchets sera généralisé et concernera à la fois les professionnels et les particuliers.

Les bio-déchets représentent actuellement 1/3 de nos déchets non triés. Il s'agit des déchets verts (pelouse, feuilles mortes,...) et des déchets alimentaires (restes des repas, produits périmés non consommés, épiluchures,...).



©freepix

QUE FAIRE DE VOS ANCIENNES RADIOGRAPHIES ?

Si vos anciennes radios ne vous sont plus d'aucune utilité et que vous souhaitez vous en séparer, il est possible de les déposer dans certaines déchèteries. Au niveau de la communauté urbaine, celles de Conflans-Ste-Honorine, Mantes-la-Ville, Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine les prennent. Attention, il s'agit de déchets particuliers qui ne vont pas dans les poubelles domestiques ni dans les containers jaunes.



©freepix

Il appartient à chacun : collectivités, professionnels mais aussi particuliers de mettre en place des solutions adaptées dans la gestion de ce type de déchets.

Pour cela, **le compost reste la technique la plus développée. Simple, économique, et écologique**, cette pratique, inspirée du processus de régénération dans la nature s'installe de plus en plus dans notre quotidien et tend à s'y ancrer de manière durable dans les prochains mois.

Dans cette volonté de participer activement au programme local de prévention des déchets ménagers et de réduire le poids des poubelles par habitant d'ici 2024, GPS&O a lancé une campagne de distribution de composteurs. L'objectif est d'encourager les particuliers à adopter ces pratiques, notamment en prenant en charge une partie du coût de son acquisition*.

La ville de Juziers accueillera prochainement une de ces campagnes de distribution. Nous vous tiendrons informés de la date et du lieu dès qu'elle sera connue.

*Le coût total du composteur est de 61€, GPS&O prend à sa charge 41€ soit plus de deux tiers de sa valeur.

DÉMARCHAGE COMMERCIAL TÉLÉPHONIQUE

NOUVELLE RÈGLEMENTATION DE CETTE PRATIQUE

Depuis le 1^{er} mars, le décret relatif à l'encadrement des appels téléphoniques à des fins commerciales a été publié. Celui-ci a pour objectif de limiter les jours et les fréquences des appels.

Ainsi, le démarchage commercial est désormais autorisé du lundi au vendredi, de 10 h à 13 h et de 14 h à 20 h mais, interdit le week-end et les jours fériés. Par ailleurs, ce décret prévoit également qu'un consommateur ne peut être sollicité par voie téléphonique à des fins de prospection commerciale plus de quatre fois par mois par le même professionnel ou par une personne agissant pour son compte.

Toute infraction à ces règles sera sanctionnée d'une amende prévue par l'article L. 242-16 du code de la consommation*. En cas de démarchages abusifs en dehors de ces horaires, il vous est possible de le signaler auprès du site de bloctel.gouv.fr/. Votre déclaration est alors transmise aux services départementaux de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation



©freepix

et de la Répression des Fraudes (DGC-CRF) qui procéderont aux investigations nécessaires.

* 75 000 € d'amende pour une personne physique et 375 000 € pour une personne morale

CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont accessibles à tous, vous pouvez les consulter sur le site de la ville "juziers.fr" dans le menu "Mairie", rubrique "Connaître la ville" puis "Comptes-rendus des conseils municipaux"



©freepix

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

RECONNAISSANCE 2022

Dans le précédent **JUZIERS Mag**, nous vous informions que la mairie avait déposé un dossier auprès de M. le Préfet afin de faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle. En effet, suite à des épisodes de sécheresse - réhydratation des sols survenus en 2022, des fissures étaient apparues sur les murs de certaines habitations.

La commission interministérielle qui s'est réunie le 12 septembre dernier a donné une suite favorable à notre demande. Les personnes sinistrées vont pouvoir être indemnisées.



©freepix

LES ENGINES DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS

RAPPEL DES RÈGLES DE CIRCULATION

Ce que dit le code de la route

A chaque mode de déplacement s'applique une règle de sécurité routière.

Rollers, skateboard ou trottinette sans moteur



Vous êtes considérés comme un piéton.
Vous devez rouler sur le trottoir.

Vélos



Vous devez circuler sur :

- Les pistes cyclables lorsqu'elles existent.
- Les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h

Engins de déplacement électrique (trottinette électrique, hoverboard, gyropode, monoroue, cyclomobile léger)



Vous devez circuler sur :

- Les pistes cyclables lorsqu'elles existent.
- Les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h, à maximum 25 km/h.
- **Les aires piétonnes** : Zones situées en agglomération et réservées à la circulation des piétons, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.

La circulation sur les trottoirs est interdite

Depuis le 1^{er} septembre 2023 de nouvelles règles concernant les trottinettes électriques sont entrées en vigueur. Vous en trouverez ci-dessous un rappel :

- Vous devez être âgé d'au moins 14 ans pour l'utiliser.
- La vitesse maximum autorisée est de 25 km/h.
- Vous devez circuler sur les zones autorisées (voir ci-dessus).
- L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.
- Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.
- Votre engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.
- L'usage des écouteurs est strictement interdit.

Le non-respect de ces règles vous expose à une amende pouvant aller de 35 € à 1500 € en fonction de la nature de l'infraction.

Pour aller plus loin :

- La loi n'impose pas aux conducteurs de trottinettes électriques de porter un casque en agglomération. En effet, en ville, cela n'est pas obligatoire, mais simplement fortement recommandé. En revanche, il devient obligatoire lorsque vous vous trouvez hors agglomération.



- Pour utiliser une trottinette électrique (y compris les trottinettes en libre-service) vous devez avoir une assurance **responsabilité civile**. Celle-ci couvre les dommages causés à autrui (blessures d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule...). Il est recommandé de contacter votre

assureur pour adapter votre contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique. N'hésitez pas à vérifier ce dernier afin de vous assurer que celui-ci intègre la conduite de ce type de moyens de transport.



SITE INTERNET DE LA VILLE PÉRIODE DE TRANSITION

Le site internet de la ville que vous connaissez tous a 10 ans cette année. Considéré comme un outil moderne au moment de sa mise en ligne, il est aujourd'hui devenu obsolète tant par son interface "utilisateur", que son interface "administrateur".

C'est dans cette optique que sa refonte est programmée sur le budget 2024 qui sera voté en avril prochain.

Dans l'intervalle et pour garantir notamment la sécurisation des données nous sommes contraint de passer le site sur une phase intermédiaire le temps de la réalisation du cahier des charges, du lancement de la consultation et de la création du nouveau site.

Dans les semaines à venir, vous allez découvrir un site provisoire présenté sur la base d'une mise en page très simple afin d'assurer la continuité de cet outil de communication avec une navigation et une administration en toute sécurité.

Pour les utilisateurs de l'espace famille, ce dernier restera inchangé, seul le lien d'accès aura une forme différente sur le site juziers.fr.

Par ailleurs et pour finaliser la rédaction du cahier des charges du site final, nous souhaiterions recenser les avis des utilisateurs. Pour ce faire, nous vous invitons à accéder au formulaire disponible sur le site internet de la ville et à répondre aux questions.

Si vous avez des suggestions particulières ou des questions à ce sujet, vous pouvez également prendre contact avec Hélène Jannot, adjointe en charge de la communication par email à l'adresse : helene.jannot@juziers.org



LE SAVIEZ-VOUS LA BOÎTE AUX LETTRES DES ADMINISTRÉS

Vous avez besoin de déposer un document en mairie mais vous n'êtes pas disponible sur les horaires d'ouverture ?

N'hésitez pas à nous déposer vos courriers dans la boîte aux lettres rouge qui se trouve devant la mairie. Elle est prévue à cet effet et relevée régulièrement.

STÉRILISATION DES CHATS

PENSONS À EUX

Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chats errants, c'est-à-dire, non identifiés, non pucés. Résultats malheureux d'une portée non désirée et d'un abandon des propriétaires, ils prolifèrent dans les espaces publics engendrant nuisances et misère animale.

Stériliser son chat, c'est rompre ce triste schéma puisque cela permet d'éviter leur reproduction incontrôlée et donc le nombre d'abandon.

Des campagnes de stérilisation sont organisées occasionnellement ; elles permettent la stabilisation du nombre de chats sur le territoire, tout en réduisant les nuisances aux riverains.

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de stériliser son chat pour éviter la prolifération de chats errants. L'augmentation de la population féline entraîne des risques de salubrité publique, que la commune se doit de résorber en organisant des campagnes de stérilisation et d'identification. Une fois stérilisés et identifiés, ces chats deviennent des "chats libres", ce qui leur donne un véritable statut juridique.

A ce jour, à Juziers, 56 chats ont été capturés et stérilisés. 26 d'entre eux ont été remis

en liberté, les autres ont été mis à l'adoption. Aucun n'a été euthanasié. Le coût de ces interventions pour la commune est de 140€ par chat soit un total de 7840€ dépensés depuis la mise en place de ces campagnes.

Cela représente un budget conséquent qui pourrait être évité si chaque propriétaire s'acquittait de cette démarche pour leurs animaux de compagnie.



RÉSULTATS

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le 24 septembre dernier se sont déroulées les élections sénatoriales. Les sénateurs sont élus pour 6 ans au suffrage universel indirect, par un collège de grands électeurs issus notamment des conseils municipaux de chaque commune.

Pour le département des Yvelines, 6 sièges étaient à pourvoir.

Les sénateurs élus sont :

Liste d'union de la droite :

- Gérard LARCHER
- Sophie PRIMAS
- Michel LAUGIER
- Marta DE CIDRAC

Liste Ensemble :

- Martin LEVRIER

Liste d'union de la gauche

- Chislaine SENEÉ

FRANCE RÉNOV' 2023...

LES AIDES DE L'ANAH

Créée en 1971, l'Agence Nationale de l'Habitat est un service public axé sur la rénovation des logements porté par l'État et les collectivités locales. En 2023, ces prérogatives ont été élargies afin de répondre aux mieux aux demandes des administrés.

Ainsi, si vous êtes propriétaire d'un bien que vous occupez ou non, l'ANAH peut vous aider et vous accompagner dans l'aménagement de votre logement notamment pour réduire vos consommations énergétiques.

Les informations et les conseils délivrés par cet organisme sont gratuits et personnalisés. Il vous oriente de manière

claire, facilite la mobilisation des aides financières le cas échéant, et oriente les ménages vers les professionnels de confiance.

L'ANAH travaille également auprès des syndicats de copropriété ; elle peut, en effet, apporter une partie des fonds nécessaires à certains travaux de rénovation.

Grâce à sa collaboration étroite avec les collectivités territoriales, elle est en mesure d'intervenir auprès de personnes en situation de fragilité financière, dans le cadre de prêts par exemple.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'ANAH pour plus d'information :

monprojet.anah.gouv.fr/



UNE VITESSE RÉDUITE EN VILLE POUR UNE CIRCULATION APAISÉE

Depuis quelques années, la Ville de Juziers est passée progressivement en zone 30, à l'exception de la route départementale (RD190) et la route de la Chartre qui restent limitées à 50 km/h.

Rappel des règles de sécurité en ville

La vitesse des véhicules est donc limitée à 30km/h dans la ville, pour répondre à plusieurs objectifs :

- réduire les nuisances sonores,
- accroître la sécurité de tous : piétons, cyclistes, automobilistes, deux roues,
- favoriser une meilleure cohabitation des moyens de déplacement dans tous les quartiers.

Quel que soit notre mode de transport, chacun doit y trouver sa place.

Malheureusement, force est de constater que cette vitesse réduite n'est pas toujours respectée, ce qui engendre

des situations accidentogènes. Il est important pour la sécurité de tous, celle de nos enfants qui vont à l'école ou prendre leur bus, de nos anciens qui se promènent dans la ville, d'être intransigeants en termes de sécurité routière. C'est en ces sens que nous allons renforcer les contrôles réalisés par la police municipale. Il s'agira d'accroître les contrôles de vitesse mais aussi les contrôles de stationnement. Un véhicule qui se stationne en double file est un véhicule qui prive la route d'une voie de circulation et qui contraint les autres automobilistes à se déporter. Cette situation représente

un danger pour les autres conducteurs mais aussi pour les piétons qui traversent aux abords des écoles et qui sont ainsi privés de visibilité.

Nous comptons sur la responsabilité de tous pour améliorer la sécurité.

La vitesse augmente le risque et la gravité des accidents de manière dramatique : Le risque de décès d'un piéton renversé par une voiture qui circule à 30 km/h est de 2 %, il grimpe à 10 % à 50 km/h et à 40 % à 70 km/h*.

* AWSR - Agence wallonne pour la Sécurité routière

UN PETIT GESTE ANODIN... MAIS DE LOURDES CONSÉQUENCES

Qui de nous n'a jamais, dans sa jeunesse, sonné aux portes et fuit aussi vite que possible. Quelle montée d'adrénaline pour la canaille qui ne pense pas faire de mal et considère cela plus comme une simple plaisanterie...

Mais changeons de point de vue et mettons-nous à la place de la victime. Voilà une triste histoire qui s'est déroulée dans notre commune :

une juzziéroise a été dérangée à 4h du matin dans son sommeil par un ou des individus qui ont sonné à sa porte. En cherchant à allumer la lumière, elle tombe de son lit et ne peut se relever.

Côté médical le bilan est lourd : intervention de deux équipes de pompiers, 24h passées aux urgences, opération afin de résorber une double fracture de la clavicule, immobilisation totale bras-épaule pendant 45 jours, soins infirmiers, 2 mois de rééducation à raison de 3 séances par semaine, perte d'autonomie pendant plusieurs mois.

Côté financier le bilan n'est pas mieux puisque tous les frais annexes et les dépassements d'honoraire restent à la charge de cette dame victime d'un acte d'incivisme qui ne semble pourtant pas si grave au premier abord. Ce tragique accident domestique chacun de nous peut y être confronté.



©freepix



ENTREE DE VILLE VALORISATION DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT MICHEL

Les entrées de ville rendent perceptible la frontière entre un environnement rural et urbain ou marquent le passage d'une ville à une autre, le long des principales voies d'accès. Elles créent ainsi des effets de porte et sont le premier contact avec la ville ou le village, telle une vitrine offerte aux visiteurs.

Dans sa volonté de développer les espaces verts à Juziers, de mettre en valeur son patrimoine et de rendre leur place aux piétons, la municipalité a travaillé sur le réaménagement de l'entrée-Est du village.

Deux espaces sont concernés par ce projet : les abords de l'église Saint Michel,

le long de la RD 190 et le jardin de l'édifice religieux.

D'une part, les deux premières places de parking, près du château, seront engazonnées. L'objectif est d'embellir le parcours et de le rendre plus accessible aux piétons. D'autre part, le jardin jouxtant l'église Saint Michel va faire

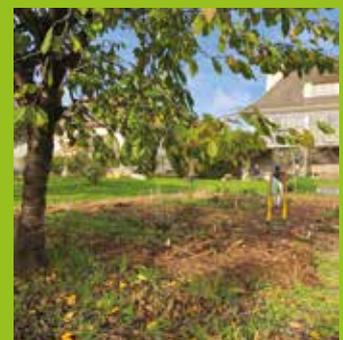
l'objet d'une refonte dans un style plus classique, avec des allées bordées de haies basses et de fleurs, incitant aux promenades. Une haie légèrement plus haute permettra d'isoler cet espace de la route départementale et du parking. Ce projet devrait aboutir dans quelques mois.

AU JARDIN VINS UNE ANNÉE PRODUCTIVE

Il y a un peu plus de 2 ans naissait le projet de créer un jardin collaboratif, ouvert à tous et pour tous. Lieu d'échanges, de rencontres et de conseils, il a su, au fil du temps se développer. A l'aube d'une nouvelle année qui s'annonce, c'est un bilan positif et prometteur qui se dessine.

Depuis sa création, le jardin Vins n'a fait que croître, porté par des bénévoles motivés. Cette année, le partenariat avec l'école des Sergenteries lui a donné un caractère pédagogique

et a permis de porter auprès des plus jeunes, ses valeurs de préservation de l'environnement. Fort de cette dynamique humaine, le jardin se veut un lieu accessible, convivial, à l'image de la fête de la



courge qui s'est imposée comme l'un des grands rendez-vous de l'automne. Et c'est avec cette même optique que les éco-jardiniers entament cette nouvelle année, avec de beaux projets en perspective.

3 ANS DE TRAVAIL ENFIN LES PREMIERS RÉSULTATS

Depuis le début du mandat en 2020, plusieurs projets sont à l'étude en collaboration avec les services de GPS&O. Ceux-ci, de par leurs ampleurs à la fois techniques et financières, ne peuvent aboutir en quelques mois. En cette fin 2023, une partie d'entre eux se réalisent enfin. Si certains étaient clairement identifiés dans notre programme, d'autres sont venus s'y ajouter car ils se sont révélés nécessaires, voir prioritaires.



Rénovation de la chaussée rue des Aulnaies - chemin des Sotteries

Le tronçon de voirie situé entre le croisement rue des Ruisselets - rue des Aulnaies et le croisement rue Berthe Morisot - rue des Aulnaies était en mauvais état. Cette partie de rue permettant de redescendre vers la RD est essentielle pour limiter la circulation dans les rues plus à l'Est de la commune, c'est pourquoi il a été décidé de l'intégrer dans le Plan Pluriannuel d'Investissement voirie, afin de rénover la couche de roulement. La descente du chemin des Sotteries, a également été rénové pour assurer une meilleure sécurité des utilisateurs.

Rue du Bel Air : deux chantiers en un

Lors de la campagne municipale de 2020, vous avez été très nombreux à nous interpellier sur l'état plus que catastrophique de cette rue. Mais parce qu'il y a un ordonnancement précis à respecter lorsque l'on réalise des travaux de voirie, il a été nécessaire de réfléchir en parallèle à la création d'un réseau d'assainissement qui n'existait pas dans cette rue. Les travaux ont été présentés aux riverains lors d'une réunion organisée spécifiquement pour ce projet.

Assainissement : En Septembre 2023, après la validation du nouveau schéma directeur d'assainissement, les travaux de réseau ont été entrepris. Ce nouveau réseau permettra de collecter les eaux usées pour les acheminer vers la station d'épuration, garantissant ainsi un traitement des polluants conformément à la réglementation.

Requalification de la voirie : ces travaux sont programmés début 2024. Les trottoirs inexistantes et la faible circulation de véhicule nous ont amenés à requalifier cette rue en "zone



de rencontre" afin de faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules. Dans cette rue la vitesse sera désormais limitée à 20km/h et les piétons y seront prioritaires. Une zone de retournement sera également créée pour que les camions assurant la collecte des déchets puissent manœuvrer en toute sécurité.





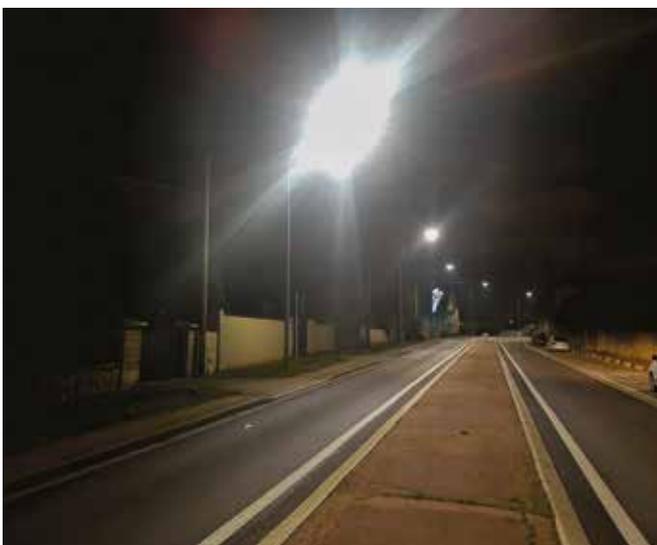
Rénovation de la chaussée route de la Chartre

Cette route a fait l'objet d'une étude de circulation. C'est environ 200 véhicules qui y passent par jour avec une plus forte activité le week-end. Cette ancienne chaussée de 3 km (jusqu'à Breuil-en-Vexin) a déjà connu une rénovation ponctuelle il y a 5-6 ans mais insuffisante. En cette fin d'année c'est la globalité de la route qui a été requalifiée : rabotage des matériaux en place et mélange avec des matériaux d'apport sur 25 cm de profondeur, puis application de 6 cm d'enrobés permettant de finir ainsi la couche de roulement. Afin de gérer les eaux de sources et de ruissellements, une forme de pente a été donnée vers les rives dont les fossés ont été nettoyés et reprofilés.

La largeur de cette route ne permettant pas de créer de réelle piste cyclable, il a été néanmoins décidé de baliser un itinéraire vélo afin de sensibiliser les automobilistes au partage de la route. Pour la sécurité de tous, cette route est limitée à 50 km/h sur toute sa longueur, de Juziers à Breuil-en-Vexin.

Rénovation chemin Paul Héros

Ce dossier vieux de plus de 30 ans a connu en cette fin d'année un dénouement heureux. En effet après moult rebondissements et procédures devant les tribunaux, le chemin appartenant initialement au domaine privé communal a été classé en 2021 dans le domaine public pouvant ainsi faire l'objet de travaux tant attendus par les riverains. Les mêmes contraintes de circulation que celles identifiées pour la rue du Bel Air, nous ont conduits à requalifier ce chemin en "zone de rencontre" afin de faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules. Dans cette rue la vitesse sera désormais limitée à 20 km/h et les piétons y seront prioritaires. Les travaux ont été présentés aux riverains lors d'une réunion organisée spécifiquement pour ce projet et devraient commencer début 2024.



Rénovation éclairage public

Ce projet démarré en été 2023 a trois avantages : économie d'énergie et donc préservation des ressources de notre planète, économie financière puisque moins énergivore, et amélioration de la qualité d'éclairage. Le premier volet initialement prévu en 2022 a concerné l'avenue de Paris, les rues Janine Vins, Citerne, Jean Marion, Grandes vignes, Impasse des Tennis, chemin des écouloirs, des Angleterres.

Il se poursuivra en 2024 par les rues Berthe Morisot, Blanche Pierre, Ablemont, Aumont, Louvetières, République, Rivière, Scierie, Eglise, Hôtel de Ville, Lorette, 3 cornets, puis impasse de la Courtille, impasse des Louvetières, chemin du Mesnil et côte du Bourg.

C'est ainsi qu'à terme, toutes les lanternes de toutes les rues de la commune seront remplacées.



Mise en situation du projet réalisé par Antin Résidence

PERMIS DE CONSTRUIRE 98 AVENUE DE PARIS

En 2019, Antin Résidence, un bailleur social, déposait une demande de permis de construire pour un projet immobilier situé au 96-98 avenue de Paris. Ce permis a fait l'objet d'un sursis à statuer par l'ancienne équipe municipale en raison de l'enquête publique en cours sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Cette décision a ouvert la voie à une période de négociation et de révision du projet.

En juin 2020, à la suite de l'approbation du PLUI, Antin Résidence a pris l'initiative de rencontrer la municipalité pour présenter une nouvelle version de leur programme, en conformité avec les nouvelles directives du PLUI.

Depuis cette date, des discussions constructives entre le bailleur social et la municipalité ont eu lieu, permettant d'affiner divers aspects du projet, notamment le nombre de logements, l'emprise au sol, les accès, les hauteurs des bâtiments, l'architecture et les échanges de terrains.

Le permis de construire a été accordé en janvier 2023, sur les parcelles situées au 98 avenue de Paris et au 4 square Baroche (maison achetée par la commune en prévision de futures négociations). Ce programme immobilier revêt une grande importance pour

la commune, car il contribuera à la réalisation de ses obligations en matière de logements sociaux, tout en permettant de conserver l'ancienne agence du golf qui devait être démolie dans la première version du permis de construire de 2019.

La commune a souhaité conserver cette maison mansarde dans

l'optique d'y réaliser un projet de maison médicale qui est actuellement à l'étude, renforçant ainsi les services de santé disponibles sur la commune.

Ce projet est un exemple concret de la manière dont les partenariats entre le secteur privé et les collectivités locales peuvent aboutir à des solutions gagnantes pour tous.



Ancien projet de 2019



VOYAGE DES SÉNIORS 2024 EN ROUTE POUR L'ALSACE

Le prochain voyage des séniors se déroulera du 2 au 9 mai 2024. Pour l'occasion, nos aînés partiront à la découverte de l'Alsace.

Entre traditions et gastronomie, découvertes et randonnées, c'est un séjour aussi riche que varié qui leur est proposé. L'occasion de sillonner ce département au patrimoine inestimable : de Colmar et sa Petite Venise romantique en passant par Obernai, carrefour romain avant de devenir la propriété des Ducs d'Alsace, ou encore les villages typiques colorés alsaciens.

Dépayement et bonne humeur garantis.

Les inscriptions commenceront prochainement, et sont ouvertes aux personnes retraitées. Pour cela, il faut vous présenter en mairie munie de votre pièce d'identité, de votre avis d'imposition ainsi que d'une attestation de responsabilité civile.

Attention, places limitées !

**Sylvie Saint Léger,
Adjointe au maire
Services à la personne - Solidarité
sylvie.saint-leger@juziers.org**

FORMATIONS INFORMATIQUES DIRE NON À L'ILLECTRONISME

La municipalité, en partenariat avec l'association Destination Multimédia, propose des formations personnalisées en informatique à destination des séniors.

A l'heure où le numérique s'impose de plus en plus dans vie quotidienne, notamment dans le cadre de démarches administratives, de nombreuses personnes se trouvent en difficultés, faute de connaissance en matière informatique.

Afin de remédier à cela, des perma-

nences individuelles vous sont désormais proposées en mairie.

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se faire connaître auprès du CCAS ou de l'accueil de la mairie. Des dates leur seront proposées ultérieurement.

N'hésitez pas à vous inscrire

YVELINES ECOUTE ASSISTANCE

Restons attentifs à nos aînés

Rompre l'isolement des personnes âgées, leur permettre de vivre chez elles en toute tranquillité sont les objectifs menés par le Département grâce au dispositif de téléassistance Yvelines Ecoute Assistance.

Il s'agit d'un terminal de téléassistance qui peut être porté au poignet, à la ceinture ou autour du cou. Il est relié à une plateforme d'écoute et d'assistance disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Celle-ci apportera la réponse la plus adaptée en cas d'alerte, mettant en place, le cas échéant l'intervention des secours

Des options supplémentaires peuvent y être ajoutées :

- Un détecteur de chute, qui signale tout choc violent ;
- Un détecteur d'inactivité ou de vie, qui peut se déclencher en cas d'absence de mouvement trop long ;
- Un détecteur de fumée, gaz,... qui permet de déceler d'éventuel émanations suspectes.

Lors de la souscription à l'abonnement, les coordonnées de personnes de confiance seront demandées. Il s'agit de proches qui pourront intervenir rapidement et être alertés en cas de problème.

Pour bénéficier de ce service, n'hésitez pas à contacter le Centre Communal d'Action Sociale.

**Fabiola Chenet
Responsable du CCAS
Tél : 01 34 75 28 02
ccas@juziers.org**

CMA SERVICES

TOUT POUR SON PETIT CHEZ SOI

Spécialisée dans le bâtiment ainsi que l'aménagement des extérieurs, CMA Services est le fruit de la rencontre entre David Cabella et Philippe Machado... à la sortie de l'école de Juziers !

Binôme dynamique mais surtout complémentaire, ils vous accompagnent, vous conseillent et vous proposent des solutions pour répondre à vos demandes dans l'aménagement de votre logement. Afin de vous offrir les meilleurs services mais surtout,

dans un souci constant de pouvoir s'adapter à tous vos besoins, ils se forment régulièrement sur les nouvelles techniques du bâtiment (rénovation thermique, accès PMR,...).

N'hésitez pas à les contacter pour vos prochains projets !

CMA Services
David Cabella - Philippe Machado
Tel : 01 75 83 04 99



LOÏC & CLEM

LA BOUCHERIE FAIT PEAU NEUVE

C'est un couple aussi dynamique que sympathique qui a repris l'ancienne boucherie de Juziers.

"Loïc & Clem" vous accueillent depuis le 19 septembre dernier rue Janine Vins où ils vous proposent une palette de mets aussi variés que savoureux. Après plusieurs années en tant que salariés, ils ont décidé, ensemble, de prendre leur indépendance et tenter l'aventure de monter leur entreprise.

Et c'est finalement Juziers qu'ils ont choisi pour ouvrir cette nouvelle page de leur vie.

Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès !

28 rue Janine Vins
Tel : 09 84 12 77 57
boucherie.loiclem@gmail.com
Instagram : boucherieloiclem
Facebook : Boucherie Loïc et Clem

CABINET COUPLES ET FAMILLES

EMILIE ET MARIANNE VOUS ACCOMPAGNENT

Parce qu'il est parfois difficile de trouver sa place au sein de sa famille ou de son couple, qu'il est nécessaire voir même crucial d'exprimer ces émotions mais que cela n'est pas toujours facile, Emilie et Marianne vous aident à résoudre ces difficultés qui peuvent vite faire basculer l'équilibre de votre foyer. Toutes les deux issues d'une formation de thérapeute familial et de couple, elles travaillent depuis de nombreuses années auprès de familles en souffrance. Binôme attentif, elles vous accompagnent dans le cadre de thérapies brèves et d'exercices qui vous permettront de mieux vous connaître et de faire évoluer votre cellule familiale et conjugale.

Marianne Raphalen : 07 60 95 50 59 - Emilie Ledoux : 06 66 24 77 93
4, rue Janine Vins
cabinetcouplesfamilles.com





©pixabay

TAXE FONCIÈRE

CE QUI CHANGE EN 2024

Le montant de la taxe foncière dépend à la fois des taux votés par la commune et l'intercommunalité et des bases locatives cadastrales. Ces dernières sont réévaluées chaque année, par le gouvernement, en fonction de l'évolution des prix à la consommation. La loi de finances 2023 a fixé cette revalorisation à +7,1 % pour cette année.

La taxe foncière, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe GEMAPI (prévention des risques d'inondation et de submersion marine) sont prélevées par les collectivités territoriales (départements, communes...). Les sommes perçues participent au développement des équipements et des services publics. Chaque entité percevant cette taxe en indique le taux et le montant (commune, intercommunalité...).

L'objet du prélèvement est précisé : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, GEMAPI... Il est donc ainsi, aisé de connaître les éventuelles augmentations pratiquées par les organismes collecteurs...

Le taux de la taxe foncière de notre commune (33,94 %) se situe en deçà de la moyenne des 34 814 communes

de France. (55 % des communes ont un taux supérieur).

Perspectives 2024

Beaucoup de zones d'ombres subsistent, sur le projet de loi de finances pour 2024. Les textes prévoient une augmentation des bases locatives cadastrales de + 4 %. Ce projet de loi, intégrera des mesures visant à baisser les impôts sur le revenu en modifiant les tranches des quotients familiaux ce qui se traduirait par une baisse, pour les foyers concernés.

L'inflation s'établirait à + 2,6 % contre 4,9 % en 2023. La croissance économique enregistrerait une très légère hausse de + 0,04 % (+1,4 % en 2024 contre 1 % en 2023). La baisse de l'inflation et une croissance économique qui semble repartir tout dou-

cement, ne nous donneront que peu d'oxygène.

Lors de l'élaboration de notre budget 2024, nous devons nous livrer à un exercice d'équilibre de nos recettes et dépenses, (seul l'Etat a le droit de présenter un budget en déséquilibre).

Les prix des différentes énergies ne devraient pas augmenter mais ne baisseront pas non plus de manière significative. La sécurité sera omniprésente avec le risque attentats au plus haut, ce qui génèrera des surcoûts tant financiers qu'organisationnels.

La construction du restaurant scolaire constituera l'un de nos projets phare et nous nous devons de rechercher toutes aides, subventions pour en alléger au maximum le coût.



DES MODULAIRES AU RESTAURANT SCOLAIRE

Pour faire face à l'augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire, tout en maintenant de bonnes conditions d'accueil des élèves, des constructions modulaires ont été installées dans la cour de la cantine le 7 septembre dernier.

Cette nouvelle installation est utilisée par les élèves de maternelle, particulièrement nombreux cette année. La structure a permis de revenir à un rythme de 2 services à la cantine, contre 3 l'année dernière. Cela est beaucoup plus confortable pour les enfants qui profitent de davantage de temps pour se restaurer lors de la pause méridienne. Pour les encadrer, 3 animateurs sont présents sur chacun des lieux.

Pour assurer le service des enfants et l'entretien de ces nouveaux locaux, la commune a dû engager un agent de plus. Bien que ces installations aient permis d'alléger l'organisation du temps du midi, celles-ci restent des solutions provisoires en attendant la réalisation d'un projet de restaurant scolaire durable et adapté à l'augmentation croissante du nombre d'élèves à l'école.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les 8 jeunes élus du CM1 ont assisté au conseil d'installation le 14 octobre dernier en salle du conseil, en présence de Madame le Maire, Ketty Varin, de l'adjointe à la vie scolaire et à la jeunesse, Alexandra Plouzenec et de leurs parents.

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Ethan BALARD,
- Mahoulis BALRADJOU,
- Nolan DUCHAT,
- Raël NDEMBET,
- Jade POCHAT,
- Lya ROBBE,
- Alice SOULAT
- Lisandra TURPIN

Ils intègrent ainsi le Conseil Municipal des Enfants qui se compose désormais de 8 enfants en classe de CM2 et 8 de CM1.

Motivés et porteurs de beaux projets, nous leur souhaitons un bon mandat.





©freepix

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR ACCESSIBLE DÈS 17ANS

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'encadrer des enfants et des adolescents dans le temps périscolaire et lors des vacances.

La formation a pour objectifs de préparer les candidats à leur rôle d'encadrement et de gestion d'enfants. Cela passe par :

- la sécurité physique et morale des mineurs dont ils auront la responsabilité,
- l'accueil, la communication et le développement des relations au sein des groupes qui leur seront attribués,
- la mise en œuvre de projets pédagogiques dans le respect du cadre,
- l'encadrement et l'animation de la vie quotidienne et des activités.

La formation proposée se décompose en 3 parties :

● Étape 1 - Formation générale

Durée : 8 jours minimum

Objectif : acquérir les notions fondamentales et aptitudes pour assurer les fonctions d'animateur.

● Étape 2 - Stage pratique

Durée : 14 jours minimum

Objectif : mettre en œuvre les acquis de la formation générale et expérimenter l'ensemble des fonctions d'animateur.

● Étape 3 - Approfondissement ou qualification

Durée : 6 à 8 jours minimum

Objectif : consolider les connaissances, confronter les expériences et enrichir les acquis.

Une première partie à Juziers

Pour la seconde année consécutive, la commune de Juziers, en collaboration avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseils (IFAC), organise le premier stage du BAFA,

qui correspond à la formation générale. Celui-ci est prévu durant les vacances de Pâques à la Maison Pour Tous.

Les inscriptions débuteront auprès du service enfance jeunesse prochainement.

Pour plus de renseignements :

Romain IBBA

Responsable enfance-jeunesse

Tél : 01 34 75 28 75 - 07 85 80 50 45

coordinateur@juziers.org


**ANTENNE
SERVICE**


A.S. PROTECTION

ALARMES • VIDÉOSURVEILLANCE • ANTENNES TV • CONTRÔLES D'ACCÈS • INTERPHONIE



J. GESLAN
01 30 63 92 54



ANTENNE TELEVISION
ALARME INTRUSION
VIDEO PROTECTION
INTERNET
WIFI
FIBRE OPTIQUE

DEVIS GRATUIT

16 bis Route des Crêtes -78270 MERICOURT
bureau@asprotection.org
www.antenne-service-protection.fr



Electricité générale
Courant fort & faible
Batiment - industrie
Dépannage

Tél : 06 74 53 04 51
anmelec78@gmail.com

www.anmelec.fr

8 rue des Ruisselets 78820 JUZIERS

MENUISERIE
LEBREDONCHEL


Tout agencement

Ameublement, Cuisine,
Dressing, Salle de Bain,...
Escaliers, Parquets, Portails,...
Fenêtre bois, Alu et PVC,
Neuf et rénovation.

5 impasse de l'Hôtel de Ville
78820 JUZIERS

tél : 01 34 75 26 92

Créations
Entretien Parcs & Jardins

Abattage • Elagage
Débroussaillage

Frédéric LE PANS

Tél - fax : 01 34 74 93 68
Port : 06 14 13 74 20



Chemin dit des Granges 78820 JUZIERS

Etudes • Projets • Devis



VOYAGE COMMÉMORATIF AU LIBAN

GILLES PINEAU, ANCIEN CHASSEUR ALPIN

C'était il y a 40 ans, le 23 octobre 1983, 58 militaires français en mission au Liban perdaient la vie lors du terrible attentat de Drakkar. En hommage à leurs camarades, 27 anciens soldats français se sont rendus sur place lors d'un voyage commémoratif organisé par la FNAM OPEX¹. Parmi eux, le juziérois Gilles Pineau.

En 1982, à tout juste 19 ans, il rejoint le 27^e BCA de Bourg Saint Maurice. En tant que chasseur alpin, il fait partie des volontaires envoyés au Liban, alors touché par la guerre. Il y reste 6 mois, occupant le poste de chauffeur poids lourds. Il y effectue des rotations de matériel mais aussi de personnes, entre les zones de guerre et l'aéroport international de Beyrouth pour le FINUL².

Malgré son jeune âge, il a conscience de l'importance stratégique de sa mission dans laquelle il s'investit pleinement.

De cette période, il garde de nombreux souvenirs qui l'ont marqué à vie et c'est tout naturellement et sans une émotion certaine qu'il a répondu à l'invitation de la FNAM OPEX pour ce voyage commémoratif.

Celui-ci s'est déroulé sur plusieurs jours, marqués par des temps forts de recueillement ; le 8 octobre, un hommage dans les montagnes du Liban, à Bcharré, était organisé lors duquel s'est tenue l'inauguration de la "Forêt de la mémoire et du sacrifice des Morts pour la France

et la Paix au Liban". Constitué de 160 cèdres, chaque arbre commémore la mémoire d'un soldat et va permettre de reboiser les montagnes libanaises. Il s'agit d'un symbole poignant, une ode à la vie et à la paix pour laquelle se sont battus ces hommes.

Au-delà des souvenirs et du recueillement qui ont marqué ce séjour, il s'agissait aussi d'évoquer ceux qui sont revenus, ces témoins que l'Histoire oublie mais qui portent pourtant, de manière visible ou pas, les blessures de ce passé.

La dimension commémorative de ce voyage est primordiale, pour autant, elle a été bien au-delà de cela pour ces 27 militaires, qui sont revenus sur les terres libanaises qu'ils ont connues en état de guerre et qu'ils ont redécouvertes à travers ses paysages, désormais apaisés mais fragiles au vu des derniers événements.

¹ La Fédération Nationale des Anciens des Missions et Opérations Extérieures

² Force Intérimaire des Nations Unies au Liban





MÉMOIRE EN IMAGES...

À LA DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE RUE JUZIÉROISE : "L'AVENUE DE PARIS"

Aux fils des siècles, elle s'est appelée différemment : Grande route Paris-Cherbourg, Route de Mantes, Route Royale, Route Impériale, R.N 13, R.D 190... Longeant la Seine, cette avenue d'environ 3 km, reste l'axe principal pour rejoindre les villages de la rive droite. Mais le plus important est qu'elle mène à la place de l'Église, centre primordial du village d'antan. En 1575, sur autorisation du roi Henri III, le coche Paris-Rouen passait par Juziers. Le voyage durait plus de deux jours, des relais s'échelonnaient tous les 10 kilomètres environ.

Commençons par le côté pair

Le roi Louis IX (Saint Louis) s'arrêtait souvent au château du Bourg lorsqu'il se rendait à Mantes. Avec un parc de 5000 m² traversé par la voie de chemin de fer en 1892, le château a connu maints propriétaires dont un ministre de Napoléon III.

A la place de la pièce d'eau, une station-service aujourd'hui disparue vit le jour dans les années 1960, remplacée depuis par des habitations et une discothèque avant d'être un salon d'esthétique.

De nombreux restaurants ponctuaient cette longue route.

A la place de la maison d'un notaire, Le Lustucru devenu Les Deux Pigeons puis le restaurant Perfindie se sont succédés. Un peu plus loin, une buvette et son mini-golf a donné son nom à l'agence immobilière, déplacée par la suite à l'angle de la rue de l'Hôtel de Ville puis au "3 Cornets" où elle cessa son activité. C'est à cet endroit que se trouvait anciennement l'Atelier de réparations de Roger Arréaud avec sa pompe à essence. L'entreprise de plomberie Chez Oscar a fait place

à une pizzeria. Un four à plâtre (détruit en 1842) était situé à l'actuel n°88. Le Moulin de la Brocante créé en 1934 par la famille Besch jouissait d'une excellente réputation dans la région. De nombreuses personnalités l'ont d'ailleurs fréquenté : Luis Mariano, Jean Cocteau, Jean Marais... et même Brigitte





Bardot. Des défilés parisiens de mode y étaient organisés. Tout près, à la hauteur des feux tricolores, Allons chez Georges (avec location de bateaux), la Carpe qui tête, la Crépitante puis l'Atelier de Gaëtan ont remplacé le Garage de Juziers. Attenant à l'un de ces restaurants, se situait un magasin d'articles de pêche avant l'ouverture d'une quincaillerie au début des années 1960 puis une société de fabrication de pièces en matière plastique. A l'angle de la rue de la République, Au désir de contenter, devenu La halte de Juziers la Rivière puis L'auberge de la poule au pot était l'occasion aux voyageurs de faire un arrêt.

La ferme de Gustave Moron au n°112 fut détruite dans la nuit du 18 au 19 août 1944 suite à l'explosion de munitions ennemies par l'armée allemande elle-même. Trois maisons plus loin se trouvait le salon de coiffure pour dames Chez Henriette. Avant l'installation de l'ancien restaurant l'Atlas, le bâtiment a abrité successivement un magasin de location de bricolage, un pépiniériste puis la société Fermatic (vente de portails et portes de garage). Après le pont de Lorette, à la sortie du village se tenait une petite brocante devenue par la suite une friperie Chez Célestine.

Avant le terrain de foot, l'abri du cantonnier n'a pas bougé de place. Une borne de délimitation du territoire datant de 1750 entre Juziers et Gargenville est toujours visible pour ceux qui savent chercher.



Traversons la route pour rejoindre le côté impair

L'usine ASCO (Articles SCOLAire) fabriquait du matériel didactique très réputé et apprécié des écoles et crèches tant en France que sur les cinq continents. Créée en 1958 par Roger Bardot dans un garage de Vaux-sur-Seine avant de s'établir à Juziers, elle fut délocalisée à Lyon laissant la place au magasin Super U en 2004.

A sa création en 1946, la SOVRA (n°133) s'occupait du rechapage des pneus et de fabrication de bateaux pneumatiques avant

de se spécialiser dans la transformation des mousses plastiques et des abrasifs pour le polissage des verres de lunettes. Après un incendie dans un hangar en 1984, l'ensemble des bâtiments reconstruits fut vendu à la commune, abritant aujourd'hui les services techniques. Une seconde usine SOVRA-Delamarre fut construite à côté d'ASCO. Elle est maintenant remplacée par la société eXpace spécialisée dans la location de stands d'expositions, de matériels événementiels et de showroom. Le terrain longeant la Seine entre la rue Delapalme et l'allée des Marronniers (allée East Hoathly) appartenait au château de la Sergenterie ; un potager en occupait une grande partie. De 1942 à 1955, une école de garçons, avec l'appartement de l'instituteur, occupaient l'ancien bâtiment de la Maison Pour Tous. L'année 1965 voit l'installation de La Maison des Jeunes et de la Culture dans les dépendances de la cour puis la bibliothèque Marcel Aymé en 1989 au 1^{er} étage. **L'actuelle Maison Pour Tous** fut construite en 1993. La même année est inaugurée la nouvelle station d'épuration en présence de Claude Erignac, alors Préfet des Yvelines.

On pouvait se restaurer à l'auberge charollaise Chez Marius alors qu'un peu plus loin un coiffeur offrait ses services.

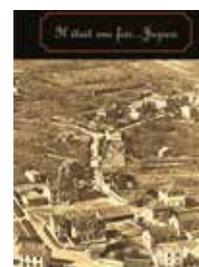
En hommage à Simone Leduc-Saint-Clair (écrivaine, grande résistante 39-45 et conseillère municipale), la résidence qui porte son nom à deux pas de sa demeure est inaugurée en 2010.

Dans le cimetière face à l'église, reposent de nombreuses et anciennes générations de familles originaires de Juziers et d'autres plus célèbres dont Rose Bily, Baroche, Leduc-Saint-Clair, Jacqueline Doyen...

Pour terminer notre visite, rappelons que sur cette avenue, endroit stratégique pour surveiller la Seine et la route, les propriétés en pierre de meulière ont été occupées par les officiers allemands durant la Seconde Guerre mondiale. C'est par l'avenue de Paris que sont arrivés les soldats américains pour libérer le village le 28 août 1944, trois jours après la capitale.

Prochainement nous continuerons notre visite dans le passé...

En attendant, le dernier ouvrage de Juziers Dans l'histoire "Il était une fois...Juziers", recueil de cartes postales anciennes, est toujours en vente à la mairie au prix de 20€.



Article rédigé par les membres de l'association Juziers Dans l'Histoire

LE PALAIS DE PIERROT

LES PRODUCTEURS EN DIRECT

EPICERIE FINE | BROCC

FRUITS ET LEGUMES - MIELS - PATES
PRODUITS AUTOUR DE LA POMME
PATES A TARTINER ...



30 RUE DU MARECHAL FOCH
78250 MEULAN-EN-YVELINES



CONTACT@LEPALAISDEPIERROT.COM



01.34.92.70.61



LE PALAIS DE PIERROT



@LEPALAISDEPIERROT



Ent Christophe GORON



**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
RAMONAGE**



Tél.: 01 30 42 70 34

78440 GARGENVILLE

E-mail : entgoron@gmail.com

AGV

Notre meilleure publicité : "Le bouche à oreille"

REYL IMMOBILIER

- Estimation gratuite -

- Spécialiste de votre ville depuis 1975 -

01 30 93 60 67

www.reyl-immo.com



13 rue du Commerce
Juziers

07 68 77 69 33

www.sylviegrégoire.fr

Shiatsu Energie Sylvie Grégoire

spécialiste shiatsu certifiée

Détente, stress, fatigue, sommeil,
problème de digestion



SUPER U

233 avenue de Paris

JUZIERS

Tél: 01 34 75 06 50



Laverie
automatique
Lavage auto



**Ouverture : du Lundi au samedi de 8h30 à 19h30
Dimanche de 8h30 à 12h30**

MARIE-JOSÉ GUNTI

SIXIÈME DAN DE JUDO POUR LE PROFESSEUR DE SYNAPSE



Le 12 novembre dernier, Marie-José Gunti, professeur de Judo au sein de l'association Synapse, a obtenu son sixième Dan.

Ce dernier correspond au premier pallier des hauts gradés de Judo. Son attribution se décide en commission sur des critères de mérites spécifiques : palmarès sportif, valorisation de la discipline, apport à ce sport,...

Une belle récompense pour le professeur qui a débuté le Judo en 1981 en tant qu'élève de Jean-Louis Degorce avant de devenir enseignante au sein de la section Judo de Synapse.

Bravo pour ce beau palmarès "Marie-Jo".



FOOTBALL CLUB DE JUZIERS

50 ANS DE FOOTBALL

Depuis 50 ans, le Football Club de Juziers fait partie intégrante du tissu associatif de Juziers. Fort de ses 200 adhérents, il regroupe des joueurs de tous les âges et de toutes les générations unis par la même passion pour ce sport.

Plusieurs équipes évoluent au sein du FC Juziers ; elles sont composées en fonction des âges, de 6 ans aux vétérans, et comptent chacune, une vingtaine de joueurs. Les matchs et les compétitions commencent à partir de 11 ans, ce qui correspond à l'U11. Avant cela, pour les plus petits, il s'agit essentiellement de tournois ou de plateaux de type matchs amicaux.

Le FC Juziers se compose d'équipes talentueuses dont les résultats démontrent la motivation et le travail des joueurs. Ainsi,

les seniors évoluent dans le championnat de 5^e division de district. Les plus jeunes, les U16 participent au championnat de 4^e division et les U14 sont en 3^e division. Parallèlement à cela, deux équipes vétérans jouent chaque dimanche matin dans un championnat.

Le FC Juziers est toujours à l'écoute de nouvelles personnes qui souhaitent s'investir au sein du Club ou de nouveaux joueurs voulant relever un défi sportif. N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez les rejoindre.

Le Tournoi de Pâques

Chaque année, le FC Juziers organise un tournoi de football durant le week-end de Pâques. Celui-ci se déroule sur 2 jours durant lesquels les équipes s'affrontent dans une ambiance amicale et détendue.

Véritable rendez-vous annuel, ce sont environs 800 joueurs motivés venant de toute l'Île de France, qui ont répondu présents à l'invitation du club cette année.

* Selon l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts, toutes les prestations ne sont pas concernées



AVANCE IMMÉDIATE
DU CRÉDIT D'IMPÔT*

AXEO Services Juziers
2 bis avenue de la gare
78820 JUZIERS

n° **01 30 04 72 21**
www.axeoservices.fr
juziers@axeoservices.fr

Société indépendante, membre du réseau AXEO Services, une marque de La Poste

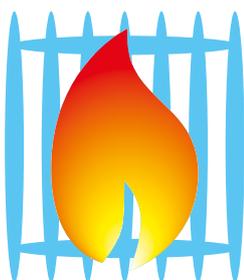
Café tabac de Juziers

Bar - Tabac - PMU - Presse - FJD
compte nickel

Horaires
Du lundi au jeudi : 6h30 - 20h Samedi : 7h30 - 20h
Vendredi : 6h30 - 22h Dimanche : 8h - 14h
Ouvert tous les jours fériés sauf le 1^{er} janvier

3 Rue Janine Vins 78820 Juziers
01 34 75 69 99

ETS F. MOREAU



Plomberie
Chauffage
Installation
Entretien
Dépannage



PROFESSIONNEL DU GAZ

RGE



01 34 74 41 04

franck@etsf-moreau.com

4, avenue de Paris - 78820 Juziers

ETS ALMIN HORTICULTEUR

VENTE DIRECTE
PRODUCTEUR



Plantes vertes
Plantes fleuries
Plantes à massifs

Tél. : **01 34 74 07 41**



75 rue de La Haye 78130 LES MUREAUX

ÇA S'EST PASSÉ À JUZIERS

LES MANIFESTATIONS JUZIÉROISES



Ciné plein air

Mardi 5 septembre

Une centaine de personnes est venue découvrir les aventures d'*Antoinette dans les Cévennes* au jardin de la Maison Pour Tous, et profiter d'une belle soirée estivale. Proposée dans le cadre de la programmation des "Yvelines font leur cinéma", la séance était précédée d'un spectacle drôle et burlesque autour du jonglage.



Forum de la rentrée juziéroise

Samedi 9 septembre

Les associations locales se sont données rendez-vous au jardin de la Maison Pour Tous afin de vous proposer un panel d'activités pour l'année qui débute.



Tournoi de pétanque

Dimanche 3 septembre

Reporté pour cause de mauvais temps, le tournoi de pétanque s'est finalement déroulé début septembre sous un beau soleil pour le plus grand plaisir des participants.



Thé dansant

Jeudi 14 septembre

Une vingtaine de séniors s'est retrouvé à la salle du Bourg pour une après-midi festive. Animé par le musicien Eric Mouet et accompagnée de nombreux mets savoureux, cette première édition du thé dansant a été couronnée de succès.



Journées européennes du patrimoine

Samedi 16 et dimanche 17 septembre

C'est un programme aux tonalités variées qui était proposé par l'association paroissiale et Juziers dans l'Histoire. Entre expositions, escape game et sortie littéraire, petits et grands ont pu profiter d'un week-end tout en découverte !



Loto de l'AJACII

Dimanche 1^{er} octobre

De nombreux lots étaient, cette année encore, à gagner lors du loto organisé par l'association des commerçants (AJACII) où une fois de plus, vous étiez nombreux à avoir répondu présent.



Bourse aux jouets et à la puériculture

Dimanche 1^{er} octobre

De nombreuses bonnes affaires vous attendaient à la salle du Bourg dans le cadre de la bourse aux jouets organisée par Synapse. L'occasion de faire le plein de fournitures pour les tout-petits.



Après-midi jeux

Lundi 2 octobre

Dans le cadre de la semaine Bleue, l'association de l'Age d'Or a proposé à nos aînés une après-midi jeux de société accompagnée d'un goûter.



Fête du Guinguet 3^e édition

Samedi 23 septembre

Le soleil était au rendez-vous de cette troisième édition de la fête du Guinguet ! Expositions, concerts, village des artisans et courses de garçons de café ont rythmé cette journée festive.



Sur les traces de Saint Michel

Dimanche 1^{er} octobre

Les membres de l'association paroissiale de Juziers et du groupement Limay-Vexin se sont retrouvés le temps d'une journée à Montligeon et à Bellême (département de l'Orne). L'occasion pour eux de se réunir dans une ambiance chaleureuse.



Semaine Bleue - Repas séniors

Mardi 5 et jeudi 7 octobre

Musique et bonne humeur étaient au rendez-vous des repas séniors organisés dans la salle du Bourg lors de la semaine Bleue. L'occasion pour nos aînés de se retrouver autour d'un bon repas.



40 ans de l'AFVS

Samedi 14 et dimanche 15 octobre

A l'occasion de ses 40 ans, l'Association Ferroviaire de la Vallée de la Seine a organisé une exposition de modélisme ferroviaire à la Maison Pour Tous. Petits et grands ont pu admirer les maquettes au réalisme incroyable réalisées par ses membres.



Concert Bluesy Lou

Samedi 21 octobre

Les livres ont fait place à la musique le temps d'un concert proposé à la bibliothèque. Les spectateurs ont pu profiter d'un moment blues & rock porté par le talent des 2 membres du groupe Bluesy Lou.



Bal de la sorcière Abracadabra

Vendredi 27 octobre

Les sorcières et les monstres ont investi la salle du Bourg à l'occasion de la soirée Halloween proposée par l'AFJ. Bonbons, frissons et bonne humeur étaient également de la partie.



Salon d'art

Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 novembre

Le temps d'un week-end, les associations Synapse et Alizarine ont donné rendez-vous aux artistes locaux afin de vous présenter leur travail. Tableaux, photographies, sculptures, de nombreuses œuvres y étaient présentées pour le plus grand plaisir d'un public conquis.



Commémoration

Samedi 11 novembre

Elus, représentants d'associations, Conseil Municipal des Enfants et juziérois se sont réunis au carré militaire et au monument aux morts afin d'honorer la mémoire des soldats morts pour la France.



Fiasco pour les canailles

Samedi 18 novembre

C'est un spectacle rempli de poésie et de malice qui était proposé par la troupe des 400 coups à la bibliothèque.



Atelier robotique

Samedi 2 décembre

Stevens Docquois et ses robots se sont installés à la bibliothèque le temps d'un atelier. L'occasion pour les enfants de découvrir l'univers de la robotique et son mécanisme.

Noël des enfants

Mercredi 6 décembre

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'AFJ a donné rendez-vous aux enfants juziérois à la salle du Bourg pour une après-midi autour de Noël. Spectacle, friandises et Père Noël étaient au programme pour le plus grand plaisir des tout-petits.



Marché de Noël

Dimanche 3 décembre

L'association Synapse a organisé son traditionnel marché de Noël à la Maison Pour Tous. Artisans, créateurs, musiciens et bonne humeur ont rythmé la journée. Le Père Noël y a également fait une apparition.





Téléthon

Vendredi 8 samedi 9 décembre

Le Tennis club tient à remercier chaleureusement l'Ecole de Musique et de Chant des Ruisselets, Synapse, le Football Club de Juziers, l'Association des Festivités Juziéroises, L'Association Juziéroise des Artisans, Commerçants, Industriels et Indépendants mais aussi la boulangerie Pedro et Catherine, la boucherie Loïc et Clem, la superette et Happy truck. Un grand merci également aux mamies et papis gâteaux, aux Conseil Municipal des Enfants et au soutien de la municipalité.



L'AJACII fête Noël

samedi 9 décembre

L'Association Juziéroise des Artisans, Commerçants, Industriels et Indépendants (AJACII) s'est installée à la closerie Rose Bily le temps d'une soirée festive en attendant Noël. Musique, buvette et pulls moches étaient de la partie dans une ambiance chaleureuse.

TAXI de JUZIERS

Gilles Heulin

Toutes distances

Aéroports - Gares - Plis et Colis



Tél : 06 09 32 38 80

Conventionné Sécurité Sociale

Commune de stationnement : Juziers



DENIS COUVERTURE ZINGUERIE

20 AVENUE JEAN MARION

78820 JUZIERS



David DENIS

Couvreur - Zingueur

david.denis95@sfr.fr

06 78 87 29 90

01 34 75 64 70

RESPIREZ,
VOUS PASSEZ
PAR



ACHAT
VENTE
LOCATION

GÉRANCE LOCATIVE

VOTRE AGENCE

LAFORÊT MEULAN

ESTIMATION
OFFERTE

4 rue du Maréchal Foch

78250 MEULAN-EN-YVELINES

01 30 22 35 00



MEULAN@LAFORÊT.COM



ENT. CLISSON

PLOMBERIE - SANITAIRE - DEPANNAGE

**CRÉATION ET RÉNOVATION
DE SALLES DE BAIN DE A À Z**

15 ROUTE D'APREMONT, 78250 MEZY SUR SEINE

TEL/FAX 01 34 75 23 50 - PORT. 06 62 81 24 64

SIRET N°444 227 086 00014

La tribune libre implique la seule responsabilité des auteurs quant au contenu et à la rédaction des articles présentés.

JUZIERS PARTAGEONS DEMAIN

Article non communiqué

BOURSE AUX CARTES POSTALES

Juziers Dans l'Histoire organise sa première Bourse aux cartes postales anciennes le 27 avril 2024.

Pour les professionnels et particuliers

inscription :

Juziers Dans l'Histoire
10 Av. de la gare
78820 Juziers

juziersdanslhistoire@bbox.fr
Facebook : Juziers dans l'histoire



Tous les mardis, retrouvez l'Age d'Or pour des après-midi jeux à la petite salle du Centre du Bourg

JANVIER

Samedi 13

- **Soirée Casino**
20h - Maison Pour Tous
Sur inscription au 01 34 75 60 41
Synapse

Dimanche 14

- **March'clean**
10h - rendez- vous parking de l'ancienne Poste

vendredi 20

- **Café musical**
20h30 - Centre du Bourg- Salle verte
Sur inscription au 06 72 96 22 82
Ecole de Musique et de Chant des Ruisselets

Samedi 26

- **Soirée Cabaret**
20h30 - Centre du Bourg
Sur inscription à afjuziers@gmail.fr
Association des Festivités Juziéroises

FEVRIER

Samedi 3

- **Loto**
20h - ouverture des portes 19h
Maison Pour Tous
Sur inscription au 01 34 75 60 41
Synapse

Samedi 10

- **Spectacle Mythologie par les 400 coups**
10h30 - A partir de 6 ans
Sur inscription au 01 34 75 60 48
Bibliothèque Rose Bily
- **Repas solidarité**
20h - Centre du Bourg
Sur inscription au 01 34 75 62 69
Association Paroissiale

MARS

Samedi 2

- **Heure du conte 1,2,3... Contez**
9h30 - jusqu'à 4 ans
Bibliothèque Rose Bily
Sur inscription au 01 34 75 60 48

Sortie à Chartres

- Sur inscription au 01 34 75 62 69
Association paroissiale

Dimanche 3

- **Loto**
14h30 - Centre du Bourg
Ecole en fête

Samedi 16

- **Atelier robotique**
14h30 - A partir de 9 ans
Bibliothèque Rose Bily
Sur inscription au 01 34 75 60 48
- **Soirée à thème**
20h - Centre du Bourg
Sur inscription à afjuziers@gmail.fr
Association des Festivités Juziéroises

Mardi 19 mars

- **Commémoration du 19 mars**
18h - Monument aux Morts
Municipalité

Vendredi 22 mars

- **EMCR Live concert des élèves**
20h30 - Centre du Bourg
Ecole de Musique et de chant des Ruisselets

Samedi 30 - Dimanche 31

- **Tournois de Foot**
Rencontre des équipes du district
Stade de foot
Football club de Juziers

AVRIL

Lundi 1^{er}

- **Chasse aux oeufs de Pâques**
14h30 - Stade de foot
Association des Festivités Juziéroises

Samedi 6

- **Heure du conte 1,2,3... Contez**
9h30 - jusqu'à 4 ans
Bibliothèque Rose Bily
Sur inscription au 01 34 75 60 48

Conférence sur Molière

- 14h - Centre du Bourg
Sur inscription au 01 34 75 60 48

Samedi 20

- **Atelier Calligraphie japonaise**
A 14h30 - Bibliothèque Rose Bily
Sur inscription au 01 34 75 60 48

Samedi 27

- **Journée Portes ouvertes Bourse aux cartes postales**
10h-18h - Ancienne caserne
Place de la Gare
Juziers Dans l'Histoire
- **Journée des jardiniers**
10h-17h - Place de la Gare
Association des Festivités Juziéroises

- **Café musical - Concert lyrique**
20h30 - Eglise Saint-Michel
Ecole de Musique et de chant des Ruisselets

Dimanche 28

- **Rendez-vous des saveurs**
10h-18h - Maison Pour Tous
Synapse

Mardi 30

- **Théâtre "La gare parle et ne se tait jamais"**
20h30 - Centre du Bourg
Réservation au 01 34 75 69 68
Les 3 T



GILPEINT

Peintures • Papier-peints • Revêtements de sols



Vente aux **professionnels** et aux **particuliers** depuis 1971

- Conseil
- Peintures
- Papier-peints
- Revêtements de sols
- Machine à teinter Absolu system

📍 214 Rue Nationale, 78970 Mézières-sur-Seine

☎ Tél. : 01 30 95 61 67

🕒 Ouvert du mardi au samedi, de 9 h à 12 h 30, et 14 h à 18 h



UTOPIC
RESTAURANT
Une offre unique recommandée !

78 Avenue de paris
78820 JUZIERS

www.utopicrestaurant.fr
A emporter
ou en livraison

Votre restauration livrée, cuisinée comme à la maison avec des produits frais et de qualité !

Pizza • Burger • Tacos
Mac N Cheese
Dessert maison !



NOS HORAIRES
DU MARDI AU DIMANCHE

AVRIL À SEPTEMBRE
De 11h30 à 14h et de 18h à 22h
(vendredi & samedi 22h30)

OCTOBRE À MARS
De 11h30 à 14h et de
18h30 à 22h30

@utopicrestaurant

SCAN ME!



01 30 04 22 33



Laurent TRIGANO

Electricité générale - Dépannage, mise en conformité - Interphone - Alarme
Chauffage - Climatisation réversible - Contrat d'entretien

2, rue de la Citerne 78820 JUZIERS

Tél. : 06 77 72 14 13

e mail : trigelec@orange.fr

STREET FOOD ASIATIQUE



A EMPORTER
EN LIVRAISON



CLIC Sushi

Ouvert
du mercredi
au dimanche
de 11H30 à 14h
et de 18H à 22h

RECETTES ORIGINALES COMPOSÉES
EXCLUSIVEMENT DE PRODUITS
FRAIS ET DE QUALITÉ



78 AVENUE DE PARIS, 78820 JUZIERS 01 30 04 22 32